

## Conseil pour une dette anpe

## Par mely35, le 10/01/2012 à 16:35

Bonjour,

J'ai rencontré des soucis avec l'anpe et j'aimerais avoir votre avis:

Suite à une démission, je me suis réinscrite à l'anpe fin Avril 2011. Le mois qui as suivis j'ai perçu une première somme de l'anpe, j'ai donc contacté l'anpe pour leur spécifié que je venais de démissionné et que je ne devrais pas avoir le droit à cette somme. La personne que j'ai eu au téléphone m'as dit qu'il s'agissait de fin de droit et que oui j'y avais le droit. J'ai ensuite vus deux conseillères, dans l'agence de rennes sud, qui m'ont dit la même chose.

J'ai donc perçus ces revenus le temps de retrouver un emploi fin Août et le 22/10/11 les assedics m'ont envoyé un courrier pour me demandé de leur remboursé cette somme qui s'élève à 1168.76 €.

J'ai fait une demande de remise gracieuse contenue de mes faibles revenus qui m'as été refusé.

On m'as dis au secours catholique que je pouvais avoir recours à une demande d'aide juridictionnelle, le problème c'est que je pense dépassé le seuil souhaité suite à plusieurs mission intérim accumulé au mois de décembre.

C'est là que je vous demande conseil: pensez-vous que j'ai des droits? Et que je peux trouver unn moyen pour ne pas payer cette somme?

## Par youris, le 10/01/2012 à 18:02

bjr,

même si les assedic ont fait une erreur cela ne vous autorise pas 0 garder cette somme indue selon eux.

si vous ne remboursez pas, et comme la demande de remise gracieuse vous a été refusée, vous n'avez à mon avis d'autre alternative que celle de rembourser sinon une procédure judiciaire n'est pas à exclure.

par contre essayez de négocier un échéancier ou même demander à un juge de vous accorder des délais de grâce.

cdt

Par mely35, le 10/01/2012 à 18:09

D'accord merci pour votre réponse. J'ai déjà un échéancier de lancé mais ce n'est pas une petite somme alors je pensais que je pourrais essayé de diminué la somme au moins, mais apparemment non.